



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

DELIBERATION 2024.66 – ADOPTION DU TABLEAU DE FINANCEMENT PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE : DISPOSITIF DE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE (CAE)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 SEPTEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 OCTOBRE 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM		X		Mme SARRAZIN
GIRARD Philippe, CM		X		M MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme VIDORETTA
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2024.66

**ADOPTION DU TABLEAU DE FINANCEMENT PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTALE
DE LA GIRONDE : DISPOSITIF DE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE (CAE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Président du Conseil Départemental de la Gironde actant l'accompagnement des services du Département dans le cadre d'une Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE), procédure ouvrant droit aux aides financières bonifiées du Département,

**Considérant l'étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire réalisée par l'Agence Métaphore suite aux diverses études et suite aux réunions du COPIL,
Considérant le projet du Conseil municipal de réhabiliter le restaurant scolaire et l'école maternelle et élémentaire Claris de Florian,**

**Considérant le projet de réaliser une extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire,
Le Département de la Gironde a proposé le tableau de financement ci-dessous en vue de la signature de la Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE) :**

TABLEAU DE PROGRAMMATION
CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE - GROUPE SCOLAIRE - IZON

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE UNITE PEDAGOGIQUE	NATURE DE L'AIDE	COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX HT	MONTANTS ELIGIBLES	TAUX	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES AVEC LE COEFFICIENT DEPARTIMENTAL DE SOLIDARITE 2024 (1,00)
ECOLE MATERNELLE							
Création ou rénovation de 10 unités pédagogiques (6 salles de classe, 2 salles de motricité, 1 salle de repos, 1 cour)	10	Travaux - plafond 55 000 € H.T par unité pédagogique - Maximum 10 UP	2 727 740 €	550 000 €	50%	275 000 €	297 000 €
Informatisation de l'école		Plafond 7 600 € HT dans la limite de 6 classes	48 000 €	7 600 €	40%	3 040 €	3 283 €
TOTAL ECOLE MATERNELLE			2 775 740 €	557 600 €		278 040 €	300 283 €
ECOLE ELEMENTAIRE							
Création ou rénovation de 10 unités pédagogiques (8 salles de classe, 1 salle d'activité, 1 cour)	10	Travaux - plafond 55 000 € H.T par unité pédagogique - Maximum 10 UP	937 345 €	418 970 €	50%	208 485 €	225 164 €
Informatisation de l'école		Plafond 7 600 € HT dans la limite de 6 classes	32 000 €	7 600 €	40%	3 040 €	3 283 €
			969 345 €	424 570 €		211 525 €	228 447 €
TOTAL GENERAL - CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE -			3 745 085 €	982 170 €		489 565 €	528 730 €

Vu l'avis favorable de la commission Ville Educative en date du 26 septembre 2024 ;

Il est proposé au conseil :

- ✓ **D'APPROUVER** le tableau de financement précité,
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides mentionnées dans le tableau de financement (CDS inclus),
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Delphine Floirat, adjointe au Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau de financement précité,
- **SOLLICITE** les aides mentionnées dans le tableau de financement (CDS inclus),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

09 OCT. 2024

S²LOW

ID : 033-213302078-20241003-DEL202466-DE

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à l'

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.